

## Séance ordinaire du 16 décembre 2025

### 1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 16 décembre 2025, dès 19h30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Étaient présents : Mesdames les conseillères Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jean Barrette, Francis Ruest et Gilles Massey.

Était absent : Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy.

Assistant également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19h30.

#### ***Informations relatives à la séance de ce soir***

*« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sur YouTube.*

*Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écart de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.*

*La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».*

2025-12-223

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 décembre 2025;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Suzanne Lapointe  
Appuyé par Francis Ruest

## **ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 tel que déposé.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

- 
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL**
  - 4. PAROLE AU MAIRE**
  - 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS RELATIVEMENT À L'ORDRE DU JOUR**
  - 6. GREFFE**
    - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025
    - 6.2 Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Désignation d'un maire substitut
  - 7. RESSOURCES HUMAINES**
    - 7.1 Autorisation de signature – Demande de subvention d'Emplois Été Canada 2026
  - 8. FINANCES**
    - 8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires
    - 8.2 Autorisation des comptes à payer
    - 8.3 Service de webdiffusion des séances du conseil – 2026
  - 9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
    - 9.1 Renouvellement de l'abonnement au portail REZILIO – Années 2026 et 2027
  - 10. SERVICES URBAINS**
  - 11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
    - 11.1 Demande de prolongation de délai auprès du MAMH pour l'adoption des règlements de concordance
  - 12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
    - 13.1 Adoption du règlement 387-2025-02 modifiant le règlement numéro 387-2025 sur l'utilisation de l'eau potable
  - 14. AFFAIRES DIVERSES**

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### 3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

### 4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS RELATIVEMENT À L'ORDRE DU JOUR

### 6. GREFFE

2025-12-224

### 6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

**CONFORMÉMENT** à l'article 201 du Code municipal, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 est déposé lors de la présente séance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Ruest  
Appuyé par Isabelle Mayer

#### ET RÉSOLU

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025, tel que déposé.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2025-12-225

### 6.2 CONSEIL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUBSTITUT

**CONSIDÉRANT QUE** le maire de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, M. Mario Tremblay, siège au Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de désigner un conseiller pour agir à titre de substitut du maire lors de son absence aux réunions du Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Barrette  
Appuyé par Suzanne Lapointe

## ET RÉSOLU

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE DÉSIGNER** Gilles Massey, conseiller, à titre de substitut du maire pour les réunions de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, pour la durée du mandat de M. Mario Tremblay à titre de maire de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 7. RESSOURCES HUMAINES

2025-12-226

### 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION D'EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2026

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac d'embaucher des étudiants à l'été 2026;

**CONSIDÉRANT** le programme fédéral Emplois d'été Canada;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Isabelle Mayer  
Appuyé par Gilles Massey

## ET RÉSOLU

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** madame Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des Loisirs et des Communications, à présenter et signer pour et au nom de la municipalité la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente à Emploi et Développement social Canada pour une subvention d'emploi d'été 2026.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 8. FINANCES

### 8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

**QUE** la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés pour la période se terminant le 10 décembre 2025 pour un montant de 43 114,45\$

Chèques émis par la Municipalité	0\$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	18 720,59\$
Salaires nets	24 393,86\$
<b>TOTAL</b>	<b>43 114,45\$</b>

2025-12-227

## 8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre pour la période se terminant le 10 décembre 2025 au montant de 138 927,05\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Francis Ruest  
Appuyé par Gilles Massey

### ET RÉSOLU

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13459 à 13487 et les paiements par dépôts directs numéros : 250188 à 250207 totalisant un montant de 138 927,05\$ en date du 10 décembre 2025;

**QUE** la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2025-12-228

## 8.3 SERVICE DE WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL – 2026

**CONSIDÉRANT QUE** les séances du conseil sont diffusées sur le web;

**CONSIDÉRANT** le devis #2026-01 reçu par CSur la télé le 24 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Gilles Massey  
Appuyé par Isabelle Mayer

### ET RÉSOLU

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil octroie le mandat de Webdiffusion à CSur la télé pour un montant de 1 322,21\$ par séance, incluant les taxes;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire #02-110-00-343;

**QUE** le contrat entrera en vigueur sous réserve de l'adoption par le conseil municipal du budget de l'exercice financier 2026 et de la disponibilité des crédits nécessaires.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

2025-12-229

## 9.1 RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT AU PORTAIL REZILIO – ANNÉES 2026-2027

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire assurer sa préparation et sa gestion en matière de sécurité civile ainsi que la continuité de ses activités par l'entremise d'outils numériques spécialisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le portail REZILIO offre des solutions éprouvées de gestion de plans et d'interventions pour les municipalités, incluant un support, des mises à jour courantes, l'accès à l'infolettre et la participation à des webinaires de formation;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût annuel de l'abonnement de base est de 1 725,77\$ pour l'année 2026 et de 1 810,86\$ pour l'année 2027, incluant les taxes, selon la proposition déposée par Rezilio Technologie inc. en date du 10 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement proposé couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027 et inclut cinq utilisateurs ainsi qu'un plan municipal de sécurité civile;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Francis Ruest  
Appuyé par Jean Barrette

**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte la proposition de renouvellement de l'abonnement au portail REZILIO, pour la somme de 1 725,77\$ taxes incluses pour l'année 2026 et 1 810,86\$ taxes incluses pour l'année 2027;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire #02-290-00-522.

**QUE** le contrat entrera en vigueur sous réserve de l'adoption par le conseil municipal du budget de l'exercice financier 2026 et de la disponibilité des crédits nécessaires.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**10. SERVICES URBAINS**

**11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

## 11.1 DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI AUPRÈS DU MAMH POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma d'aménagement et de développement révisé, 3<sup>e</sup> génération (SADR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 2 février 2023;

2025-12-230

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité doit, dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma révisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le changement de personnel survenu durant les trois dernières années au sein de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, dont 5 directeurs généraux se sont succédés durant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** les ressources humaines de la Municipalité sont limitées et que leur charge de travail au quotidien est élevée;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouveaux élus sont entrés en poste suivant les élections municipales de novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements d'urbanisme sont devenus vétustes et inappropriés aux nouvelles réalités du territoire et de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de réaliser une refonte complète du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, afin de mieux les adapter aux besoins de planification urbaine actuelle et d'effectuer une réflexion concertée pour le futur, puis de bien utiliser et intégrer les différents outils disponibles par la *Loi*.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'est pas en mesure de respecter le délai prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a attribué un mandat d'élaboration et de rédaction de la refonte réglementaire, incluant l'intégration des éléments de concordance à une firme d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire se prévaloir des articles 110.4 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lesquels lui permettent d'adopter simultanément tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au SADR;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite demander une prolongation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'assurer la concordance du plan d'urbanisme et de règlements d'urbanisme jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Gilles Massey  
Appuyé par Suzanne Lapointe

## **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026 dans le cadre de sa démarche de concordance au SADR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

2025-12-231 **13.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 387-2025-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2025 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le règlement sur l'utilisation de l'eau potable numéro 387-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité juge important de clarifier la responsabilité financière des propriétaires relativement aux services reliés à l'aqueduc et à l'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 18 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Isabelle Mayer  
Appuyé par Francis Ruest

**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 387-2025-02 modifiant le règlement numéro 387-2025 sur l'utilisation de l'eau potable, tel que présenté;

**QUE** la lecture du règlement ne soit pas nécessaire, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil municipal plus de 72 heures préalablement à la présente séance, au cours de laquelle le règlement est adopté. Tous les membres du conseil municipal présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

**QUE** copie dudit règlement soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH »);

**QU'**une copie du règlement soit mise à la disposition du public via le site web de la Municipalité et demeure disponible pour consultation aux bureaux de la Municipalité;

**QUE** les originaux du règlement et, le cas échéant, des cartes, des plans et des annexes sont déposés et conservés au Livre des règlements. Ils peuvent être consultés à l'hôtel de ville aux heures normales de bureau de même que sur le site Web de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**14. AFFAIRES DIVERSES**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025-12-232

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20h16 l'ordre du jour étant épuisé.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Suzanne Lapointe  
Appuyé par Jean Barrette

**ET RÉSOLU**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du 16 décembre 2025 à 20h17.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Le maire

---

Danielle Coupal

---

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature  
du présent procès-verbal équivaut à la  
signature par moi de toutes les résolutions  
qu'il contient au sens de l'article 142(2) du  
*Code municipal*